



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

05 décembre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTEES :	08
VOTANTS :	33

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Isabelle SYORD

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

**Absent excusé non-représenté :**

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

**120/ OBJET : CONVENTION PARTENARIALE « DE SÉANCES DE TENNIS SANTÉ ET BIEN-ÊTRE » AVEC LE TENNIS CLUB DE CHAMPS SUR MARNE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code du sport;

**CONSIDÉRANT** que la Commune s'est depuis de nombreuses années engagée dans la promotion de l'activité physique et du bien-être des seniors, en considérant cette démarche comme un axe essentiel de sa politique de santé publique ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite renforcer son engagement en faveur du bien-être des aînés en offrant une activité à la fois accessible, bénéfique pour la santé et porteuse de lien social. Dans cette optique, la Ville souhaite diversifier l'offre sportive en collaborant avec le Tennis Club de Champs-sur-Marne, qui a proposé la création d'ateliers intitulés « Tennis Santé et Bien-être » ;

**CONSIDÉRANT** que cette convention est conclue à titre gratuit.

**VU** l'avis de la Commission municipale solidarité du 12 novembre 2025,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal du 17 novembre 2025,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Florence BRET-MEHINTO, Maire-adjointe déléguée à la solidarité,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention partenariale de séances de tennis santé et bien-être avec l'association « TENNIS CLUB DE CHAMPS-SUR-MARNE » ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le *23/11/2025*

publié ou notifié le *23/11/2025*  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

  
Le Maire,  
Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,

  
Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.